



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

4^{ème} Réunion de la 1^{ère} Commission permanente sur la Coopération en matière de Politique et de Sécurité

Assemblée de la République du Portugal
Lisbonne 24-26 Juin

Rapport Exécutif

Mercredi 24 Juin 2009

4^{ème} Réunion, Première Commission permanente pour la Coopération en matière de Politique et de Sécurité

M. José Junqueiro (Portugal), en tant que Président de séance, a chaleureusement souhaité la bienvenue aux honorables invités et parlementaires au nom de la délégation portugaise et du Parlement portugais qui accueille la réunion des trois Commissions permanentes de l'APM. Il a souligné l'importance des travaux de l'Assemblée pour le Portugal et a appelé les parlementaires de l'APM à rester toujours proactifs dans les propositions et les recommandations qu'ils avancent.

L'ordre du jour dut ensuite adopté.

Un bref compte rendu des activités de la 1^{ère} Commission permanente en 2009 et jusqu'à ce jour a été présenté, évoquant, entre autres, le travail du Groupe de Réflexion sur le Terrorisme, qui s'est réuni à Istanbul en janvier, la Commission *ad hoc* pour le Moyen-Orient, qui a envoyé une délégation au Moyen-Orient, et le Groupe de Travail sur la Criminalité organisée, qui a tenu sa première réunion au Caire, sous la direction de Mme Angela Napoli (Italie).

Avant de débattre en détail du travail des commissions respectives, la parole a été donnée à M. Filippo Grandi, pour évoquer le travail de l'UNRWA (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), qui fête actuellement son 60^{ème} anniversaire.

M. Filippo Grandi, Commissaire Général adjoint, UNRWA

M. Grandi se réjouit de représenter l'UNRWA en qualité d'invité d'honneur à la réunion de Lisbonne. Il parla des défis, auxquels l'UNRWA est confrontée en Palestine, afin de présenter une perspective différente des problèmes de la région et de souligner combien il est important d'écouter la voix du peuple pour lequel nous travaillons (le peuple palestinien dépossédé).

L'UNRWA représente 4,6 millions de Palestiniens, qui avaient fui la Palestine à la fin du mandat britannique, en Syrie, en Jordanie, au Liban et dans les Territoires occupés, dans 58 camps de réfugiés, bien que la majorité des réfugiés vivent désormais en dehors de ces camps. L'UNRWA fournit l'éducation, les soins de santé, des prestations pour personnes démunies et des opérations de

micro-financement. Dans les situations de conflit, il fournit également des services humanitaires. De plus, il gère environ 700 écoles ce qui représente un demi-million d'enfants scolarisés, 130 centres de santé et il nourrit 1,2 millions de personnes. Cependant, l'UNRWA n'est pas une organisation purement humanitaire, et il n'apporte pas d'assistance technique aux gouvernements ; en revanche, il travaille directement avec le peuple. Il emploie 30.000 personnes, dont la plupart sont des réfugiés, essentiellement des Palestiniens, si bien qu'il n'y a pas beaucoup de personnel international. Son travail est défini comme étant du développement humain et également un moyen de transmettre les valeurs de Nations Unies. L'UNRWA est habituée à travailler dans des situations de conflit – depuis 1949 -, mais la situation au cours des 2-3 dernières années compte parmi les plus difficiles qu'elle ait jamais connues. Cette dernière a connu des conflits, des crises politiques et une crise financière. Cette situation se répercute de façon plus aigüe dans des zones critiques telles Gaza.

M. Grandi a exprimé sa conviction que la paix ne peut être retrouvée en Palestine tant que la situation des personnes déplacées n'est pas résolue.

M. Grandi a ensuite parlé du Liban, qui accueille officiellement 400.000 réfugiés (en réalité 25% de moins), et où une minorité vit dans 12 camps particulièrement difficiles et compliqués ; la première réalité, c'est l'exclusion et la dispersion, mais depuis 2005-2006 le gouvernement sortant a courageusement reconnu qu'il est important de faire face à certains de ces problèmes. Cette situation s'est détériorée pendant la guerre entre Israël et le Hezbollah, au cours de laquelle les militants d'Al Quaida se sont réfugiés à Nahr el-Bared en 2007, ce qui a entraîné la destruction de la localité et la nécessité urgente de sa reconstruction, avec quelques 30.000 personnes doublement déplacées.

Toutefois, le défi le plus important reste celui des territoires palestiniens occupés, avec 30% de la population de la Cisjordanie et 70% de celle de Gaza composées de réfugiés. Ces régions souffrent de la rareté des ressources et tout conflit rend l'accès à ces ressources encore plus difficile. La Cisjordanie, qui abrite 2,5 millions de Palestiniens, est une terre d'obstacles, avec des colonies israéliennes illégales, un mur de séparation, des points de passage, des barrages etc., dont l'objectif vise à séparer les Palestiniens des colons israéliens et à séparer les Palestiniens les uns des autres. Cela affecte chaque aspect de leur vie, la santé, le commerce, l'éducation, la vie religieuse, une situation particulièrement sensible à Jérusalem Est. Le plus frappant, c'est le témoignage de la profonde humiliation qui est quotidiennement infligée au peuple palestinien.

Gaza est une ville de 1,5 million de personnes (la taille d'une ville comme Barcelone ou Marseille), prise au piège d'un état de siège et du conflit inter-palestinien. Les organisations humanitaires ont besoin de 500 camions d'aide chaque jour pour assurer des conditions de vie basiques, mais à ce jour, seuls 75 camions passent en moyenne, et ce à travers un seul petit point de passage celui de Kerem Shalom. Tous les autres points de passage sont fermés la plupart du temps. Dans la pratique, les seules choses qui peuvent entrer à Gaza sont les produits d'alimentation de base ainsi que ceux nécessaires aux urgences médicales. Le trafic naval est réduit à néant. Les conséquences pour la population sont brutales et le secteur privé s'est effondré avec un taux de chômage de 46%. La majorité des chômeurs étant des hommes. 80% de la population dépend de l'aide humanitaire, les eaux usées sont pompées telles quelles dans la Méditerranée. Le carburant se trouve généralement en quantité insuffisante. La situation est ainsi depuis 2006.

La communauté internationale a choisi de ne pas traiter avec le Hamas. La situation a empiré en 2007, et de façon encore plus dramatique après le conflit de 2007- 2008, entraînant la mort de 1400 personnes, dont 350 enfants ; des dommages ont également été causés à l'infrastructure et à un dépôt onusien à Gaza. Il y a eu un immense tollé et un effort humanitaire général, culminant à des

milliards de dollars promis pour la reconstruction. Mais rien ne s'est passé, car l'entrée des matériaux et équipements pour la reconstruction, n'est pas autorisée. Ces avoirs financiers ont été gelés.

Gaza est maintenu en vie grâce à un strict rationnement de l'aide humanitaire de la part des Israéliens, qui minent ainsi également les forces qui agissent contre la violence. Des roquettes sont tirées depuis Gaza vers le sud d'Israël. Les forces modérées ne peuvent pas agir. Depuis le cessez-le-feu du 18 janvier, rien n'a progressé dans la bande de Gaza. L'UNRWA a un déficit budgétaire de 20% chaque année. Le déclin de ces programmes affecte les jeunes, contribuant au sentiment de désaffection et d'aliénation. La Jordanie et la Syrie contribuent à l'aide humanitaire, en dépit de leurs propres difficultés. UNRWA n'est pas un acteur politique, mais dépend des progrès politiques réalisés, et est déterminé à remplir son rôle et à agir comme facteur de stabilité.

Il n'y a qu'une seule solution : celle de la relance du processus politique au Moyen-Orient, en particulier entre Israël et la Palestine, et l'espoir est permis depuis le discours du Président Obama en Egypte.

M. Grandi conclut en recommandant aux membres de l'APM d'agir par le biais de la démocratie parlementaire. Il a affirmé que les gouvernements nationaux ne possèdent pas beaucoup de moyens de négociation dans leurs relations avec l'une ou l'autre partie. Les parlementaires de l'APM peuvent être utiles en restant bien informés. Dans l'histoire moderne, le conflit du Moyen-Orient est paradoxalement un de ceux dont on parle le plus, tout en étant le moins bien connu.

Premier point : relancer le processus de paix. Nous avons peut-être un climat international favorable, mais il faut cependant exercer beaucoup de pression politique sur les autorités, tant israéliennes que palestiniennes. Cela veut dire qu'il faut appuyer les louables efforts de l'Egypte visant à réunir les factions palestiniennes.

Deuxième point : est de rappeler aux deux parties en conflit que le droit international doit être respecté à tout moment. Les violations ont été flagrantes des deux côtés. Le respect du droit international permet de protéger les populations civiles.

Troisième point : il est primordial de traiter la question de l'accès. Lever certaines des restrictions d'accès peut créer un climat favorable pour la paix. Améliorer l'accès veut dire améliorer les conditions de vie. Cela permettra de consolider une structure sociale fragile et de restituer un sentiment de dignité.

Quatrième point : s'il y a une nouvelle chance d'améliorer la situation grâce à l'Administration américaine, il faut se souvenir des réfugiés et leur voix doit être entendue. Ils seront les juges de ce processus.

Finalement, M. Grandi a demandé aux parlementaires d'apporter leur soutien à UNRWA. Ce serait un signe évident et tangible de l'intérêt porté à la région Il conclut en disant que l'agence ne pouvait échouer ou reculer. Il était temps d'agir. Il pensait que si l'opportunité n'était pas saisie, ceux qui ne voulaient pas la paix règneraient et il faudrait beaucoup de temps avant de réunir à nouveau des conditions favorables.

M. Rudy Salles, le Président de l'APM a remercié M. Grandi pour son témoignage étonnamment objectif et franc. Il a informé M. Grandi des réactions sévères et claires de l'APM, suite aux événements à Gaza. Il a également souligné que l'APM a envoyé une délégation dans les territoires

occupés pour constater la misère et la pauvreté qui y règne, concluant que la façon dont les Palestiniens sont emprisonnés est insupportable, en dépit du fait qu'il s'agisse d'une région pourvue de richesses et de ressources naturelles, y compris un accès côtier à la Méditerranée. Il a également rappelé aux parlementaires qu'il était nécessaire de trouver une solution politique et que l'APM soutient la rapide création d'un Etat Palestinien dans des frontières reconnues et sûres. Il existe désormais un espoir renouvelé de trouver une solution au conflit par l'Administration Obama, et récemment, Netanyahu a modéré l'agressivité de ses propos. Il y a également le problème d'un peuple divisé au sein de la Palestine. L'APM se conçoit comme étant à la fois méditerranéenne et européenne et peut donc jouer un rôle important en unissant ses voisins. Pourquoi ne pas envisager une Union du Maghreb et du Moyen orient ? L'Europe avait été divisée par le passé, mais avait résolu ses problèmes avec succès pour que ses citoyens vivent en paix.

La délégation jordanienne a suggéré que l'UNRWA devrait devenir membre honoraire de l'APM, en raison de sa contribution à la paix dans la région, mais elle a également soulevé la question de savoir comment nous pourrions faire pression sur Israël, s'il refuse même de reconnaître les résolutions de l'ONU. La délégation algérienne a appelé à de plus grandes pressions sur les puissances qui parrainent le processus de paix. La délégation palestinienne a rappelé à l'APM, au nom du Conseil national de la Palestine, le grand nombre de concessions qui ont été faites dans l'espoir d'aboutir à la paix, si bien qu'aujourd'hui, 78% de son territoire historique appartiennent à Israël. La Palestine a demandé à ses voisins européens de faire preuve d'impartialité à l'égard de la Palestine en présentant honnêtement les deux parties en conflit, dans la mesure où Israël est souvent présentée comme la victime du terrorisme, ce qui est on ne peut plus éloigné de la réalité. D'après la délégation grecque, pour qu'une solution à deux Etats devienne possible, il est essentiel d'ouvrir un dialogue avec toutes les parties, ce qui implique le fait de parler avec le Hamas. La Tunisie s'est dite d'accord sur l'importance d'unir la Palestine, et que l'UE doit sortir de l'ombre des USA en soutenant la cause d'une solution à deux Etats. Créer les bonnes conditions pour le dialogue a été par ailleurs la position soutenue par la délégation italienne, qui a souligné que le Pape a également ratifié la solution à deux Etats au cours de sa récente visite au Moyen-Orient. L'APM pourrait jouer un rôle important en contribuant à la création des bonnes conditions pour atteindre la paix. La délégation française a soulevé une question spécifique à l'adresse de l'UNRWA, à savoir s'il possède un programme spécifique destiné aux femmes.

Pour conclure M. Grandi a répondu aux questions, tout en développant les thèmes abordés plus tôt par les membres. Il a indiqué aux délégués que les femmes constituent le groupe le plus vulnérable, la femme étant souvent dans l'obligation d'assumer la charge de grandes familles sans le soutien d'un mari (notamment au Liban et dans les territoires occupés), si bien que les femmes constituent la cible privilégiée des programmes de l'UNRWA.

Concernant l'efficacité de la diplomatie parlementaire, M. Grandi s'est montré confiant dans la possibilité de son succès, tout en soulignant le grand courage politique qui est nécessaire pour faire confiance aux gouvernements qui seront dans la nécessité de prendre des décisions difficiles et peut-être impopulaires. Avant tout, il a rappelé à l'APM que le conflit israélo-palestinien constitue un problème humain auquel nous sommes confrontés depuis 60 ans.

Présentation / discussion / adoption de rapports préliminaires / résolutions

A) Commission ad hoc pour le Moyen-Orient : George Vella

M. Vella a remercié M. Grandi pour son excellent exposé. La visite de Gaza a été une expérience enrichissante pour nous tous. Cette visite a eu lieu du 18 au 21 mai, couvrant l'Egypte, les territoires

palestiniens occupés, Israël et la Jordanie. Elle a engendré beaucoup de réflexions, dans la mesure où elle a offert à la délégation l'occasion d'acquérir une expérience pratique de la situation, et l'APM souhaite exprimer sa solidarité avec les victimes, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes. La délégation a voulu présenter aux différents acteurs de la région l'APM comme un forum interparlementaire sérieux, afin d'ouvrir le dialogue dans la région et rétablir le dialogue avec la Knesset.

M. Vella a décrit la situation à Gaza comme une situation ressemblant à un holocauste. Il a évoqué également une réunion avec la Knesset, qui s'est montrée plus intéressée par une discussion centrée sur la menace représentée par l'Iran.

Le Président de la Commission *ad hoc* qui fut également Rapporteur pour la mission donna ensuite une vue d'ensemble des événements clef qui se sont tenus lors de la visite.

- Le Ministre des Affaires étrangères égyptien, S.E. Ahmed Aboul Gheit, a expliqué pourquoi l'Égypte ne peut pas se permettre de prendre le risque de reconnaître officiellement le gouvernement du Hamas à Gaza, ou de rouvrir la frontière de Rafah, car cela équivaudrait à une reconnaissance de fait de l'existence de deux autorités palestiniennes et se rajouterait à une menace potentielle sur la sécurité intérieure de l'Égypte avec Israël.
- La délégation a rendu visite à la Ligue des États Arabes et eut un entretien avec S.E. Ahmed Ben Helli qui déclara que la Ligue arabe appuyait la Feuille de Route pour la Paix et l'Initiative arabe de 2002 (prônant le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, y compris du plateau du Golan, la reconnaissance d'un État palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est). Un fort espoir est lié à l'Administration Obama, mais une certaine déception reste cependant liée à la position adoptée par l'UE au cours de l'invasion de 2007/2008.
- Au cours de la visite dans les territoires occupés, auxquels elle a accédé en passant par le poste frontalier de Rafah, la délégation a été témoin de la destruction des villes et des conditions de vie misérable que le peuple palestinien est obligé d'endurer, dans la mesure où il y avait à l'évidence une destruction délibérée des infrastructures économiques et agricoles. La délégation a également visité l'hôpital militaire jordanien, où elle a pu constater les blessures provoquées par les bombes au phosphore blanc.
- La délégation a en outre rencontré le porte-parole du parlement jordanien S.E. Abdulhadi Majali qui a exprimé la crainte de voir naître un nouveau conflit militaire, si la paix n'est pas instaurée en 2009. A cette occasion, les présidents de l'APEM et de l'APM signèrent une déclaration conjointe sur la collaboration entre les deux organisations pour soutenir le Processus de Paix.
- A Ramallah, le Ministre des Affaires étrangères des l'Autorité palestinienne nouvellement élu S.E. Riyad al-Malkie a expliqué à la délégation que la colonisation dans les territoires occupés était justifiée par Israël par sa croissance démographique et qu'une politique délibérée était appliquée pour transformer Jérusalem en ville israélienne d'ici 2020.
- Le Coordonateur spécial des Nations Unies pour le Processus de Paix, l'ambassadeur Robert Serry, a confirmé qu'il y avait un état de crise et qu'Israël ne se sentait pas lié par les résolutions de l'ONU.

- Enfin, le porte-parole de la Knesset S.E Reuven Livlin, a expliqué qu'il souhaitait voir Israël reconnu comme étant un Etat juif, avec Jérusalem comme capitale indivisible et sans partage avec les Palestiniens, car il s'agissait de leur terre sacrée promise par Dieu. Les Palestiniens sont considérés comme des invités en Israël et les réfugiés ne peuvent pas y revenir, dans la mesure où cela constituerait une menace pour la sécurité d'Israël.

M. Vella a conclu que la visite a permis à l'APM de mieux savoir comment contribuer au processus de paix, dans la mesure où il a rencontré et établi des contacts avec les acteurs clés, renforçant ainsi le rôle de l'APM au niveau politique et local. En outre, le dialogue avec la Knesset a été réinstauré.

M. Vella a soumis la résolution préliminaire à la commission pour adoption. Il a été proposé, cependant, que son contenu pourrait être débattu. D'autres membres ont souhaité ajouter leur propres commentaires à la résolution préliminaire, si bien qu'il a été décidé, pour des raisons de temps, de se réunir séparément afin de se mettre d'accord sur les termes amendés qui pourraient être soumis à adoption ultérieurement.

Il fut décidé que le texte amendé serait débattu en ouverture de la session de jeudi matin.

La Commission *ad hoc* se réunit brièvement au matin du 25 Juin afin d'étudier le texte proposé. M. Suleiman Ghneimat, Président de la 2^{ème} Commission permanente a proposé que M. José Junqueiro, Président de la 1^{ère} Commission permanente préside à cette session afin d'achever les travaux de la veille, à savoir le débat concernant les amendements à la résolution préliminaire de M. Vella.

M. Junqueiro a fait savoir aux membres qu'une brève réunion a été organisée, afin de se mettre d'accord sur la version finale du texte de M. Vella sur le Moyen-Orient. Après un bref rappel des principaux points du texte, M. Vella a invité les membres à faire part de leurs commentaires.

La délégation française a souligné qu'il persistait une erreur dans le texte français par rapport à la version anglaise qui elle était correcte, au point 15 de l'introduction. La délégation palestiniennes a fait remarquer que si le texte faisait preuve d'une grande sensibilité à l'égard de la question, il avait cependant toujours tendance à ignorer la notion d'agresseur / victime. Le deuxième paragraphe condamne sévèrement les opérations militaires israéliennes à Gaza et en Cisjordanie. Cependant, ceci devrait être désigné comme « agressions » militaires, et non pas comme « opérations », faisant des milliers de victimes « civiles ». Le texte devrait ici mentionner les « civils palestiniens ». Au 4^{ème} tiret il est question des roquettes attaquant Israël, mais pour être juste, le texte devrait également mentionner les attaques aériennes quotidiennes sur Gaza. Au 9^{ème} tiret, il faudrait également mentionner que la Cour pénale internationale a ordonné le démantèlement du mur israélien dans les territoires occupés. Le 9^{ème} point déplore seulement les actes de violence contre les civils israéliens et il devrait également mentionner les actes de violence contre les civils palestiniens. La délégation tunisienne a estimé que la résolution préliminaire devrait faire référence au changement de l'Administration américaine, considérée comme un signe d'espoir. La délégation grecque a jugé que le texte devrait clairement s'abstenir de tout jugement de valeur, dans la mesure où il se base sur une observation empirique. Cependant, il serait approprié d'ajouter un addendum, exprimant notre sentiment sur le cas de Jérusalem. La délégation jordanienne a apporté son soutien au contenu du texte en précisant, qu'aucun texte ne saurait être parfait, mais que celui-ci reconnaît la souffrance humaine et les actes d'agression contre les civils palestiniens. La délégation italienne a également jugé qu'il s'agissait d'un texte juste qui devrait être adopté immédiatement, sous réserve que des amendements puissent être ajoutés ultérieurement.

M. Vella a souscrit à l'idée d'un addendum au texte, en ajoutant que le 11^{ème} tiret faisait déjà allusion au changement de l'Administration américaine. Concernant les commentaires faits par la

délégation palestinienne, M. Vella a estimé que le texte a cherché sincèrement à aboutir à des conclusions équilibrées et justes. Au nom de la justice, nous devons certainement mentionner l'autre partie, si bien que si un seul Israélien est mort, cette mort doit être évoquée. Et le texte établit catégoriquement la distinction entre attaquants et victimes. M. Vella a invité la délégation palestinienne, - ainsi que les autres -, à soumettre leurs amendements par écrit pour la version finale. M. Vella proposa ensuite le texte pour approbation. Il était d'accord sur la possibilité d'introduire des amendements ultérieurs avant la session plénière d'Istanbul, afin de refléter si besoin était la nature évolutive des circonstances sur le terrain.

Le texte a été approuvé avec l'abstention de la délégation palestinienne.

b) Groupe de Travail spécial sur la Criminalité organisée : Angela Napoli (Italie)

Mme Angela Napoli a fait référence à son rapport présenté au Caire un mois plus tôt et dans lequel elle a donné un aperçu des principales organisations criminelles qui sont actives dans l'espace méditerranéen. Elle a également énuméré les plus importants instruments au niveau international pour combattre le crime organisé. Elle a proposé de prendre son projet de rapport et sa résolution comme point de départ, à partir duquel l'APM pourrait mener des recherches plus poussées. Le crime organisé, qu'il s'exprime par des activités liées au trafic illégal de drogues, d'armes ou de biens, par de la piraterie, du blanchiment d'argent ou du trafic d'êtres humains, est une menace pour l'ensemble de la région méditerranéenne. En plus, les pays les plus vulnérables sont ceux où l'état de droit est faible, avec une faible stabilité politique. On estime que 2 – 25% du PIB se trouve globalement entre les mains du crime organisé. L'actuel climat économique est également un allié du crime organisé : il y a une demande accrue pour la main d'œuvre à bas prix et les biens à faible prix. Le rapport cite parmi les majeurs problèmes auxquels les pays méditerranéens doivent faire face : l'augmentation de la consommation de cocaïne, le trafic de migrants pour le travail à bas coût, le commerce du sexe, le vol de papiers d'identité et le commerce d'objets volés.

Le rapport suggère différentes approches pour affaiblir le crime organisé, et le rôle que l'APM peut y jouer dans l'établissement d'un consensus dans le sens d'une réduction de la demande (de drogues par exemple), l'échange des bonnes pratiques, la sensibilisation, le développement de réseaux de coopération pour restituer les biens dérobés, la surveillance des activités criminelles en mettant en place une commission parlementaire au niveau national, la signature d'accords sur le patrimoine commun de la Méditerranée et d'un pacte régional sur la coopération en matière de lutte contre le crime organisé. La délégation turque demanda à ce que la phrase qui mentionne les « groupes criminels organisés Turks » soit reformulée ainsi « groupes criminels organisés qui opèrent à partir du territoire turc ». Le Rapporteur acquiesça immédiatement.

La délégation palestinienne a demandé à ce que le rapport mentionne en particulier les objets d'art dérobés au peuple palestinien, ainsi que la question de la migration forcée du peuple palestinien, alors que la délégation algérienne a souhaité l'intégration d'une clause plus détaillée sur le crime sur internet.

Mme Napoli a convenu qu'en mentionnant l'exemple biens artistiques égyptiens, cela pouvait entraîner un commentaire élargi sur l'art pour toute la région. La migration forcée par contre, était l'objet d'une commission différente, s'intéressant spécifiquement à cette question. L'évocation du crime sur internet est en effet peu développée, mais le document a été juste conçu comme base pour des recherches ultérieures car des thèmes spécifiques devraient être abordés dans le cadre du GTS l'année prochaine.

Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.

c) Groupe de Réflexion sur le Terrorisme

Mme Askin Asan a fait savoir à la Commission qu'elle ne prévoit pas de relire son rapport, dans la mesure où les membres sont déjà bien informés de son contenu, mais qu'elle évoquera plutôt quelques unes des principales questions évoquées.

Nous sommes tous d'accord que le terrorisme constitue un défi majeur. En tant qu'Etats membres de l'APM, nous croyons à la nécessité d'améliorer la collaboration interparlementaire, ainsi qu'à la nécessité d'une définition commune du terrorisme. Le Groupe de Réflexion s'est réuni à Istanbul le 30 janvier 2009 pour travailler dans le sens d'une telle définition et son travail a été enrichi grâce aux contributions de : Dr. Walter Gehr (ONUDC, Vienne), M. Mahmood Ayub (Coordinateur résident, Bureau de l'ONU, Ankara), M. Mutlu Köseli (Major, dép. de police et analyste international en matière de terrorisme (Turquie), M. Sedat Laçiner (professeur agrégé, directeur de l'Organisation Internationale pour la Recherche Stratégique (Turquie). Une proposition de définition a été retenue à Rome. Le rapport clarifie donc le concept du terrorisme, tout en évaluant le besoin d'une définition commune, avant d'essayer d'en fournir une. La projet de résolution traite des questions jugées importantes par l'APM. Elle conçoit le terrorisme comme une menace majeure pour la paix et la stabilité, et comme une atteinte directe à la vie et à la dignité humaine, et le condamne sous toutes ses formes. La résolution déclare également comme faux le fait de lier le terrorisme à des groupes ethniques ou religieux. Référence a été faite à l'acquis de l'ONU à propos du terrorisme, et le projet de résolution qui préconise une coopération juridique plus poussée entre les Etats, y compris le principe « d'extrader ou de poursuivre en justice » ; en même temps cependant, la résolution préliminaire appelle au plus grand respect des règles édictées par la loi et par les Droits de l'Homme dans la lutte et la répression des actes terroristes.

M. Quba'a a suggéré qu'un travail ultérieur relatif à la question du terrorisme d'Etat serait nécessaire, afin d'établir une distinction claire entre la définition et le droit de résister à une occupation. La délégation française a également émis des réserves relatives au 13^{ème} alinéa du préambule du projet de résolution, préconisant que la définition du terrorisme soit centrée sur des actes individuels et non pas ceux émanant d'Etats (même si des actes violents sont commis en dehors d'un conflit armé). Mme Asan s'accorda sur le fait que la question des Etats était un point très sensible, mais elle a fait valoir que lorsque des Etats abusent de leur pouvoir, ils devraient être jugés et punis selon le droit international. La délégation jordanienne a posé la question de la définition des causes profondes du terrorisme et Mme Asan a signalé que cela sera l'objet d'un rapport ultérieur par le Groupe de Réflexion l'année prochaine.

Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.

Les progrès réalisés par l'APM en matière de coopération avec d'autres organisation régionales/ internationales

Le Secrétaire Général

Dr. Piazzini a informé les membres des progrès accomplis par l'APM dans l'approfondissement de ses relations avec d'autres organisations similaires de niveau régional ou international, notamment dans les domaines suivants :

- Les statuts de l'APM ont été déposés au service juridique de l'ONU et l'APM est en train de demander le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies. Par le

biais de nos ambassadeurs respectifs, nous devons faire pression, afin que la 6^{ème} Commission de l'AGNU recommande de nous accorder le statut ;

- Au cours de notre visite en Egypte nous avons également parlé avec la Ligue des Etats Arabes et des progrès ont été accomplis en faveur d'un protocole d'accord portant sur la promotion de l'échange d'informations, etc ;
- L'Assemblée Parlementaire de la Mer Noire et l'APM ont officiellement échangé le statut d'observateur ;
- Des consultations sont en cours avec le Secrétaire d'Etat du Vatican, afin d'examiner comment le Vatican pourrait être plus étroitement associée à l'APM, en particulier avec l'objectif d'obtenir son soutien au Processus de Paix au Moyen-Orient ;
- Pendant la visite du Président de l'APM dans le golfe persique, le parlement du Qatar a exprimé son intérêt pour le statut de membre associé de l'APM ;
- L'APM est en train de nouer des liens plus étroits avec le Forum de Dubai sur l'Aide humanitaire et le Développement (DIHAD), un réseau réunissant d'importantes organisations humanitaires et caritatives du monde musulman, de l'ONU ainsi que du mouvement de la Croix rouge/Croissant rouge.
- L'APM a également échangé le statut d'observateur avec l'Union parlementaire de la Conférence Islamique.

Objectifs principaux et dates de la 1^{ère} Commission permanente pour 2010

M Junqueiro, Président de séance, a dégagé les activités clés de la 1^{ère} Commission et de ses Groupes de Travail spécialisés (GTS) pour 2010, ainsi que les éléments essentiels pour la plénière de 2009. Après concertation avec les délégations nationales et l'APM, trois points ont été retenus, à savoir :

- Le Groupe de Réflexion sur le Terrorisme doit terminer son travail et se concentrera désormais sur les causes profondes du terrorisme;
- Le Groupe de Travail spécial sur la Criminalité organisée pourrait poursuivre son travail en l'orientant sur le crime au niveau régional et transnational ;
- La Commission *ad hoc* pour le Moyen-Orient doit poursuivre son travail, et une réunion pourrait être organisée conjointement avec la 3^{ème} Commission permanente sur la question de la migration forcée.

Le calendrier provisoire de la 1^{ère} Commission permanente pour 2010 se présente comme suit :

- Février 2010 – Syrie : Réunion conjointe des GTS (A confirmer);
- Mars 2010 : Nice, France : Réunion conjointe des GTS ;
- Juin 2010 – Serbie : 5^{ème} réunion conjointe des CP ;

Enfin il informa les délégués que la IVème Session plénière de l'APM se tiendrait à Istanbul, Turquie du 23 au 25 Octobre et passa la parole à Mme Askn Asan qui informa les délégués des préparations en cours par le parlement turc pour la session plénière ainsi que pour la 1^{ère} réunion des Secrétaires généraux des parlements de l'APM. Ce serait une occasion pour eux de débattre de la façon dont les parlements peuvent mieux coopérer afin de mieux servir les délégués APM. Enfin elle indiqua que le parlement turc avait invité Mme Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat américain, S.E Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères français ainsi que S.E. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations Unies pour la session inaugurale de l'Assemblée plénière. .

M. Junqueiro leva la session.
